

10. A l'effet de rembourser à MM. Bellhouse, Dillon & Co. une somme de \$66.62 représentant le montant retenu comme garantie pour la construction de trottoirs sur certaines rues.

20. A l'effet de permettre à la Pope Hartford Motor Co. d'ériger un garage public sur le lot No. Cad. 1252 quartier St. Georges, no. 309 rue Université.

30. A l'effet de permettre à M. Emile Brunet de recevoir, emmagasiner et vendre du charbon, bois de chauffage etc., sur le No. Cad 328, subd. 454 quartier St. Denis, rue Mentana.

40. A l'effet de transmettre à la Commission de Législation un projet d'amendement à l'article 346 de la Charte concernant l'achat des matériaux en anticipation des travaux à exécuter.

50. A l'effet de transmettre à la House of Browne Ltd., d'ériger et maintenir une marquise en face de leur propriété située au No. 248 rue St. Jacques.

60. A l'effet d'accepter l'offre de l'Institution des Sourds-Muets de céder à la Cité, gratuitement et sans conditions, les parties des rues Jules Verne, Faillon et de la Poudrière, qui sont montrées en rouge sur le plan.

70. A l'effet de voter une somme de \$2,500 pour payer la part de la Cité dans le coût du maintien et de l'opération des traverses à niveaux jusqu'à la fin de l'exercice courant.

80. A l'effet d'amender la résolution, en date du 6 mai 1912, acceptant l'offre de la Montreal Park & Island Company, de céder certaines rues à la Cité, en en retranchant la rue de Gaspé, No. Cad. 2643 subd. 400 et d'accepter l'offre de l'Institution des Sourds Muets de céder ladite partie de rue.

90. A l'effet de référer à la Commission Spéciale de la bibliothèque, une offre de MM. Maurice Lefebvre & Cie, de vendre une certaine propriété pour l'établissement d'une bibliothèque municipale.

100. A l'effet de donner instructions au Département en Loi de procéder à l'expropriation de la partie du No. Cad. 66a étant la propriété des Religieuses de l'Hôtel Dieu, en rapport avec l'expropriation pour ouvrir la rue Le Royer, de la Place Jacques Cartier en allant vers l'ouest et de voter une somme de \$6,600 à cet effet.

110. A l'effet de régler certaines réclamations comme suit:

"Re" Thomas vs. la Cité, Mémoire de frais à MM.

Dessaulles & Garneau,	41.60
Intérêt	.97
Dame Minnie Gore, Jugement	500.00
Fais à McLennan & Co.	150.20
L. Collins, chute sur trottoir	86.00
A. Marshall, mémoire de frais à McGowan & Pelletier	29.05
"Re" M. Cohan & Dugas, Frais à M. Sperber	38.20
M. Dugas remboursement d'une somme de \$115 plus 15% et les frais pour annulation d'une vente par le shériff	164.21
J. E. Kenahan, Frais de sténographie	39.25
C. Bourdon, dommages "re" effacement de la ligne homologuée de la rue Larivière	497.00
	\$1,546.48

Ajournement,

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 9 décembre 1912, a. m.

Son Honneur le Maire L. A. Lavallée; Tous présents.

1.—Soumis un rapport du Surintendant des Marchés concernant certains travaux préliminaires à être faits par la Cité avant l'installation du système de réfrigération.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport, et de prier M. Bishop, ingénieur, de se mettre en communication avec l'Ingénieur en Chef à ce sujet.

2.—Lu un rapport de l'Inspecteur des Bâtisses, au sujet de M. Adolphe Reed.

10. To refund Messrs Bellhouse, Dillon & Co., a sum of \$66.62 representing the amount retained as a guarantee for the construction of sidewalks in certain streets.

20. To allow the Pope Hartford Motor Co. to erect a public garage on Cad. lot No. 1252 St. Georges ward, No. 309 University street.

30. To allow Mr. Emile Brunet to receive, store and sell coal, wood, etc., on cad. lot No. 328, subd. 454 St. Denis ward, Mentana, street.

40. Transmitting to the Legislation Committee a draft of amendment to article 346 of the Charter, anent the purchase of materials in anticipation of the works to be done.

50. To allow the House of Browne Ltd to erect and maintain a marquise in front of the property situated at No. 248 St. James street.

60. To accept the offer from the Deaf and Dumb Institute to cede to the City gratuitously and unconditionally, parts of Jules Verne, Faillon and de la Poudrière streets tinted red on the plan.

70. To vote a sum of \$2,500 to pay the City's share for maintaining and operating the level crossings until the end of the current year.

80. To amend the resolution, dated 6th May 1912, accepting the offer from Montreal Park & Island Company to cede certain streets to the City by striking therefrom de Gaspé street, Cad. No. 2643, subd. 400, and to accept the offer from the Deaf and Dumb Institute to cede said part of street.

90. To refer to the Special Committee "re" Library an offer from Messrs Maurice Lefebvre & Coy to sell a certain property for the erection of a civic library.

100. To give instructions to the Law Department to proceed with the expropriation of that part of Cad. No. 66a, belonging to the Hotel Dieu Nuns, in connection with the expropriation for the opening of Le Royer street, from Jacques Cartier Place westwards, and to vote a sum of \$6,600 for this purpose.

110. To settle certain claims as follows:

Re Thomas vs. The City. Memo. of costs to Messrs	
Dessaulles & Garneau	\$ 41.60
Intérêt	.97
Dame Minnie Gore, Judgment	500.00
Costs to McLennan & Co.	150.20
L. Collins, fall on the sidewalk	86.00
A. Marshall, Costs to McGowan & Pelletier	29.05
Re M. Cohen & Dugas, Costs to Mr. Sperber	38.20
Mr. Dugas, refund of a sum of \$115 plus 15% and costs "re" cancellation of a sale made by the Shériff	164.21
J. E. Kenahan, Stenographer's fees	39.25
C. Bourdon, Damages "re" erasure of the homologated line of Larivière street	497.00
	\$1,546.48

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 9th December 1912, a.m.

Present: His Worship Mayor L. A. Lavallée and all the members of the Board.

Submitted a report from the Superintendent of Markets concerning certain preliminary works to be performed by the City before the refrigerating plant is erected.

Resolved: To refer the matter to the Chief Engineer for a report and to request Mr. Bishop, to confer with the Chief Engineer in this connection.

2.—Read a report from the Building Inspector anent Mr. Adolphe Reed.

Consideration deferred.